

COMMUNIQUE DU G9 DE LA COMMUNE DE FANN - POINT E - AMITIE

1. PAR RAPPORT AU GROUPE DES NEUF (G9)

Le G9 est un groupe de trois (3) partis et six (6) coalitions de partis en lice dans la commune de Fann - Point E - Amitié. Il s'agit de la **COALITION TAXAWAL DAKAR AK KHALIFA SALL**, la **COALITION AND DEFAR**, la **COALITION JOTNA NIOU TAXAW**, la **COALITION SOLUTION FANN POINT E AMITIE**, de **l'INITIATIVE 2014/B.R.D.S**, la **UNION FORCES NOUVELLES / YESSAL JOTNA**, de **BES DU NIAKK**, du **PARTI DEMOCRATIQUE SENEGALAIS** et de **l'UNION CENTRISTE DU SENEGAL**.

Le G9 est un comité de veille élargi qui se fixe un objectif majeur de garantir un bon déroulement du scrutin au niveau de la commune, de manière démocratique, libre et transparente, mais surtout qui luttent contre toute forme de fraudes, achats de conscience, perturbation pouvant dévoyer le vote des citoyens, et plus particulièrement les transferts d'électeurs massifs.

Par rapport à ce dernier point, le G9 entend s'ériger en rempart naturel contre ces fossoyeurs de la démocratie en mettant en place un comité de vigilance.

Quel que soit l'acte posé dans le sens de détourner le vote des citoyens de la commune, une réaction à la mesure ou à la démesure de l'acte sera apportée sans état d'âme et sans regrets.

Le G9 exhorte vivement la population à faire sien ce combat et invite les fraudeurs à se raviser avant qu'il ne soit trop tard.

2. PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS DE MALICK DIOP, MAIRE SORTANT

Le samedi 25 Avril 2009, le docteur Malick Diop, nouvel édile de la commune d'arrondissement de Fann - Point E - Amitié, élu par 40 conseillers contre 4 pour son challenger, exposait les priorités de sa politique de gestion communale.

Ainsi parlait Docteur Malick Diop :

1. Le premier point du programme, c'est **la transparence**. Ainsi nous avons dit que nous allions démarrer par une **déclaration de patrimoine** des élus pour que l'on puisse savoir de manière claire et précise, si à la fin de l'exercice, il n'y a pas eu d'enrichissement illicite sur le dos des populations.

La transparence dans la gestion suppose aussi que tout ce qui est état financier soit accessible aux populations de Fann – Point E - Amitié. Sur ce plan nous allons mettre sur pied un **tableau de bord qui va nous permettre d'avoir le budget prévisionnel, mais également l'état d'exécution budgétaire**. Nous aurons aussi un **site qui nous**

permettra d'avoir le budget sur internet.

2. **Nous allons mettre sur pied, un comité d'experts qui sera différent des conseillers élus.** Il va regrouper dans les différentes compétences transférées, les citoyens de la commune d'arrondissement qui ont une expertise avérée.
3. Nous avons également pris l'option de faire **le management participatif.** C'est ainsi que dès notre installation, nous avons mis en place **sept conseils de quartiers avec des bureaux élus par les quartiers.** A l'intérieur de chaque conseil, il y a le délégué ou le chef de quartier, l'Imam, les associations de femmes, les associations de jeunes, les identités remarquables. Ces conseils sont associés à tout ce que nous faisons et leurs avis sont sollicités chaque fois que de besoin.
4. **Par rapport à l'emploi,** des cartes citoyennes vont être confectionnées pour permettre à chaque citoyen de la commune d'arrondissement de s'identifier. Ces cartes vont également nous fournir une base de données communale des expertises qui nous permettra de savoir quels sont les métiers que nous avons au niveau de la commune, mais également les formations diplômantes qui ont permis aux citoyens d'avoir une expertise dans tel ou tel domaine. L'objectif c'est de discuter avec toutes les sociétés implantées dans la commune d'arrondissement et de faire un relais, un organe de facilitation avec ces sociétés pour permettre à compétence égale qu'on puisse recruter un citoyen de la commune.
5. **Par rapport à la santé,** Nous avons également un programme très ambitieux dans le cadre de la santé. Il s'agit, dans un premier temps de **recenser la population globale de la commune et,** ensuite, de **confectionner des « cartes citoyennes ».** Et sur la base de contrats de partenariat qui seront signés avec les structures de santé comme le Samu municipal, Samu, l'hôpital de Fann et le centre de santé Gaspard Camara, **nous allons faire ce qu'on appelle « l'urgence obligatoire ».** Cela veut dire que toute personne détentrice de cette carte citoyenne sera prise en charge, si de besoin, aux urgences pendant 24 heures et c'est nous-mêmes qui allons déposer dans ces structures les médicaments qu'il faut. Ce sera exécutable dès le mois de février 2010 puisque ce sera inscrit dans le budget de l'année en cours. Je précise que c'est valable uniquement pour les urgences et pendant 24 heures, étant entendu que l'ambulance chargée d'acheminer les éventuels patients est du ressort de la municipalité.
6. **Par rapport au désensablement** qui est une compétence spécifique transférée aux communes d'arrondissement, nous sommes en train de voir avec notre personnel, quelle est la meilleure manière pour réaliser ce désensablement.
7. En relation avec la ville de Dakar nous allons faire en sorte que **les ordures**

ménagères soient régulièrement évacuées par la construction d'une déchetterie dans chaque quartier avec une « taxe au sac » pour les ordures ménagères déposées.

- 8. Par rapport à l'état des centres d'états civils de Fann et d'Amitié**, nous voulons accélérer le processus d'informatisation tout en construisant un autre bâtiment à Amitié.
- 9. Le poste de santé de Fann Hock** constitue une priorité dans notre programme, car Fann Hock est le quartier le plus enclavé de la commune. Nous voulons vraiment mettre sur pied ce poste de santé le plus rapidement possible. D'après les études que nous avons réalisées, ce projet est faisable.
- 10. Par rapport à l'éclairage public**, la ville de Dakar a fait un éclairage sur les grandes artères, mais sur les artères internes que ce soient à Fann Hock, Point E, Rue 10 ou Amitié, nous avons constaté que des installations sont là mais les lampadaires sont cassés. L'entretien de ces installations est une compétence transférée à la commune d'arrondissement.

Sur le plan de l'éclairage public, il convient de reconnaître qu'à notre arrivée notre commune était mal lotie. C'est ainsi qu'avec la Sénélec, nous avons fait le diagnostic de la situation et sur la base de résultats obtenus nous avons dégagé six millions de francs pour la reprise du réseau électrique.

- 11. Par rapport aux moyens**, c'est à nous de chercher les moyens de notre politique. Si ce n'était pas à nous de le faire, les populations ne nous auraient pas fait confiance pour qu'on puisse jouer ce rôle là. Il y a une dynamique d'impulsion que le maire doit amener avec son équipe
- 12. La part de l'investissement est fixée par la loi**. Celle-ci, aujourd'hui, limite l'investissement à **25%** puisque que, comme je vous l'ai déjà dit, la commune d'arrondissement n'a pas vocation à faire de gros investissements.
- 13.** dans le cadre du budget de la ville de Dakar, il y aura un milliard d'investissement et les études ont été déjà faites, puisque nous avons dans le cadre d'un virement de crédit ficelé les études financières. Et aujourd'hui, on a été la première commune à déposer des projets au niveau de la ville de Dakar pour une valeur d'un milliard. Des investissements vont voir bientôt le jour dans notre commune. Parmi ceux-ci, je citerai **les allées Seydou Nourou Tall**. Nous avons, à cet effet, lancé dans certains journaux des appels d'offres. Nous allons, aussi, construire **un terrain de foot au niveau de la zone B bâtiment**. En outre, nous allons **reprendre les jardins publics de la zone B**. Nous allons **réhabiliter deux écoles en début d'année et deux autres en fin**

d'année.

14. Nous prenons l'engagement de renforcer la police municipale pour assurer la sécurité des personnes et des biens de et dans la commune.
15. Dans le même sens, nous nous engageons à réhabiliter les écoles de la commune et à prendre en charge les frais d'inscription des enfants résidant dans la commune, avec en fin d'année, l'organisation d'une colonie de vacances.
16. Pour les acteurs culturels, nous prenons l'engagement d'organiser un événement culturel par an.

CINQ ANS APRES, L'HEURE DU BILAN

Sur une équipe de quarante-cinq (45) conseillers au départ, le maire sortant Malick Diop se retrouve aujourd'hui avec uniquement cinq à six conseillers qui l'accompagnent auprès de ses administrés pour présenter son bilan.

Le comité d'experts n'a jamais vu le jour et les conseils de quartiers des morts nés.

Les cartes citoyennes n'ont existé que de nom et l'urgence obligatoire n'a même pas connu un début d'exécution.

Le poste de santé «Georges Lahoud» est dans une situation désastreuse où se côtoient saletés et eaux et égouts.

La gestion du maire Malick Diop a plutôt été caractérisée par une opacité et une nébuleuse telles que les soupçons de détournement de deniers pourraient y trouver un terrain fertile et avéré pour autant que la CREI s'autosaisisse :

En recettes la commune d'arrondissement de Fann Point E Amitié (CAFPA) à dispose durant ces trois années de 806.926.939 frs nets sur une prévision de 1.104.728.000frs.

En dépenses de fonctionnement Malick Diop a utilise 785.437.597 frs soit 97,3 % du Budget.

En dépenses d'investissement MALICK Diop a "injecté" dans le circuit local 21.489.342frs soit 2,66% du budget triennal.

Cela est très révélateur des ambitions de ce " maire" envers la CAFPA.

Aujourd'hui, sentant sa fin prochaine, il convoque des "futurs grands travaux" à la place d'un bilan sérieux : toutes ses déclarations et visites de sites se font avec les "investis" de son "BBY". Le conseil municipal n'est nullement associé où impliqué dans ces montages fallacieux. Malick Diop n'ignore pas que le canal IV est à cheval sur au moins trois communes et que, dès lors, toute action nécessite l'approbation de leur conseil.

L'analyse de quelques lignes budgétaires sur ces trois années renseigne sur les soupçons fondés de malversations :

- Le service 65110-PERSONNEL TEMPORAIRE ET ASSAINISSEMENT-a mandaté la somme de 219.203.800frs en salaires. Or, le salaire maximal d'un contractuel s'élève à 57500frs; si on calcule sur cette base, Malick Diop a versé 3812 salaires en trois années ???
Le manque criard de personnel et de moyens est pourtant la chose la plus décriée dans cette mairie.
Cet argent a probablement servi à un enrichissement illicite, à entretenir une cour de partisans et de laudateurs aptes à chanter ses louanges et à caser des militants et affidés.
Nous le mettons au défi de mettre des visages derrière cette masse de travailleurs fictifs qui ne se présentaient devant les services financiers que pour émarger et repartaient sans gêne.
- Le service 63510-SECOURS AUX INDIGENTS- a décaissé 67.045.000frs durant cette période. Malick Diop traîne une réputation d'insensibilité extrême face aux souffrances des démunis. Ces derniers ne le voient même pas pour lui soumettre leurs difficultés.
- Autre service à interrogation est le 6469- PARTICIPATIONS DIVERSES- alimenté à hauteur de 44.678.210 frs. Qu'on nous cite les campagnes auxquelles il a contribué car nous habitons la commune et rien ne s'y passe. Cette rubrique est un fourre-tout qu'il a utilisé malhonnêtement pour masquer des détournements.
- Les curiosités de Malick Diop s'étendent dans le service 451- SANTE-HYGIENE-ACTIONS SOCIALES. Les médicaments des patients pris en charge par la CAFPA étaient gérés par la propre pharmacie de Docteur Malick Diop. Il était le principal fournisseur de notre mairie. On comprend pourquoi les mandatements ont atteint la somme de 14.436.470 frs pendant cette période. Nous le mettons au défi de produire des actes de donations de médicaments aux structures sanitaires de notre commune.
- Le service 391-NETTOIEMENT-est aussi source de malversation : En PRODUIT DE DESINFECTION (6192) 15.919.203 frs de paiements effectués en 3 années. Comme pour aseptiser toute une communauté. Il utilise ces rubriques pour masquer ses détournements, car l'utilisation de ces produits ne laisse aucune traçabilité.
- En LOCATION DE VEHICULES (6303) MALICK DIOP a dépense 9.973.442 frs alors qu'il dispose d'une voiture 4X4, d'une 406 de service de la CAFPA en plus d'une voiture de la Ville de Dakar. Il aurait acquis un véhicule pour ses services municipaux qui n'en disposent pas à ce jour. Il pousse le ridicule jusqu' à s'acheter en 2011 un autre véhicule de fonction de 13.900.000frs, son unique investissement.
- En ACQUISITION DE MATERIELS DE BALAYAGE (633709) pour une équipe technique qui n'atteint pas dix personnes, il a dépensé 10.930.682 frs. Il s'agit ici de brosse, pelle, râtaux, brouettes....La voirie de notre commune est entretenue par les concessionnaires de la Ville.
- Le service 401-ATELIERS ET GARAGES- a joué sa partition dans la chasse aux trésors. MALICK DIOP a consommé 2.987.2181frs de carburant pour son parc en trois années et procédé à la réparation de l'unique scooter de notre commune pour 1.998.920 frs. Il aurait été plus simple d'acquérir chaque année un

scooter neuf, à oins que..Pour la petite histoire, un hôtel de la place a offert un scooter flambant neuf à notre commune. En cours de route, il a été remplacé, par un tour de magie, par cette mobylette qui aurait engendré ces dépenses.

On peut continuer à commenter ces lignes budgétaires mais la preuve est faite que le Maire a trahit tous les espoirs placés en lui par les populations et que sa place n'est plus parmi ceux qui doivent gérer des institutions. La Cour des Comptes est interpellée pour jeter un œil dans ses livres.

MALICK DIOP est un imposteur qui s'approprie les réalisations de la Ville :

- Dans l'éclairage public, il n'a injecté que 3.052.696 frs pour l'entretien du réseau de 2010 à 2012. La CAFPA baigne encore dans l'obscurité.
- Les réfections des établissements scolaires sont l'œuvre de la Ville, des associations citoyennes et de mécènes.
- En 2011 les écoles n'ont pas reçu de fournitures scolaires.
- Dans le volet sportif, les subventions accordées étaient de 500.000 frs avant 2009. C'est une contre vérité que de dire qu'il a augmenté cette enveloppe. Ce qu'il a osé faire d'inédit c'est de remettre des chèques à son nom aux ASC. Comment a-t-il pu loger cet argent dans son propre compte bancaire? En outre, les ASC de la CAFPA reçoivent 3.500.000 frs alors que l'enveloppe mandatée est de 8.000.000 frs. Faites le décompte Mr le Maire.
- Les travaux du centre d'état civil de la Zone B et du poste de sante de Fann ont été engagés par l'ancienne équipe municipale, conformément aux règles administratives. Ils devaient être réceptionnés en Juin 2009. Docteur Malick Diop a procédé à la résiliation des marchés pour, ensuite, les inscrire dans le programme d'appui aux communes de la Ville afin de disposer davantage de crédits à usage illicite. Aujourd'hui le poste de sante de Fann n'est toujours pas opérationnel.

On peut continuer à l'infini à dénoncer les irrégularités notées durant ces 5 années....Mais l'urgence est ailleurs et notre propos est de signaler aux électeurs que la seule chose à retenir est de "bouter Docteur Malick Diop hors de notre commune".

Coalition Taxawal Dakar Ak Khalifa SALL